

CAHIER D'ACTEUR



**BASSIN
D'ARCACHON
ÉCOLOGIE**

Créée en 1989, Bassin d'Arcachon Écologie est une association de protection de la Nature, agréée en Gironde au titre de l'article L141.1 du Code de l'Environnement.

Elle œuvre à la protection de la Nature, de la biodiversité, de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, intervient dans le domaine de l'urbanisme, des mobilités, de l'amélioration du cadre de vie en Gironde...

Contact

Françoise Branger
-présidente de l'association-
4 allée des mimosas
33 120 ARCACHON
Tél : +33 5 56 54 51 02
arcachon.ecologie@free.fr
www.bassindarcachonecologie.org

LA DESTRUCTION DE LA NATURE N'EST JAMAIS LA SOLUTION !

1. LA TERRE ET LE VIVANT

LA FORÊT N'EST PAS UN CHAMP DE MAÏS

Même si le porteur de projet s'attache à le dénier, **la Forêt, fût-elle plantée et exploitée, constitue un espace naturel.**

Elle nourrit la vie : microfaune du sol, flore – depuis les cryptogames jusqu'aux arbres en passant par les diverses strates, fonge dans toute sa richesse, faune – depuis les insectes jusqu'aux grands mammifères.

La Forêt abrite la vie : terriers, nids, gîtes, micro-écosystèmes...

Par elle transite la vie : déplacements vers les

autres lieux d'existence, migrations, dissémination des jeunes animaux...

La Forêt est le principal lieu de beauté et d'aménités.

Son paysage est irremplaçable ; s'y exercent la découverte de la nature, la chasse, la promenade, les cueillettes.

L'exploitation, si elle a lieu, n'est que le stade transitoire au-delà duquel la Forêt se régénère et entame un nouveau cycle de croissance et de vie. Le projet photovoltaïque envisagé signifierait, sur la surface démesurée de 1000 hectares, l'anéantissement de cette vie naturelle, l'artificialisation irrémédiable du site, le mitage de la sylve, et des risques menaçant les espaces environnants.

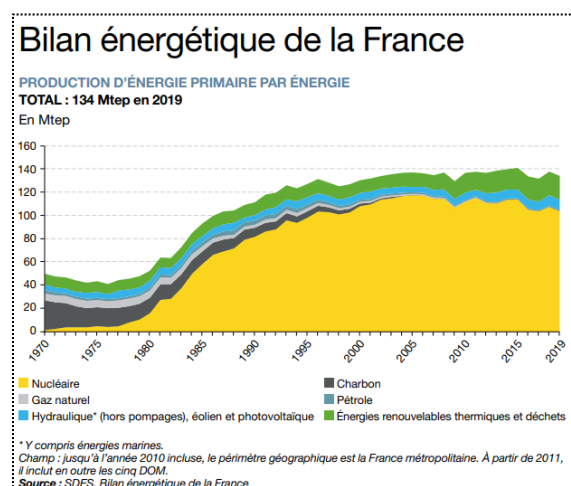
C'est l'immense potentiel des sites anthropisés qui, seul, doit être exploité.

2. QUESTION FONDAMENTALE : ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Naguère énergétiquement sobre, notre société est actuellement fondée sur une débauche de supposés « besoins » en énergies.

Force est de constater qu'indépendamment de l'augmentation démographique, cet appétit s'accroît toujours, en dépit des mesures mollement dédiées à sa réduction.

S'agissant de l'électricité, celle-ci demeurerait, en 2019, l'énergie la plus consommée, et sa demande tend à augmenter pour se substituer aux énergies fossiles.



Or, l'enjeu énergétique est transversal aux situations de catastrophe climatique, de pillage des ressources et d'effondrement de la biodiversité.

Face à l'urgence de l'enjeu climatique, 3 scénarios furent bâtis pour la France à l'horizon 2020 par la commission Énergie 2010-2020.¹ Le 3^{ème}, *État protecteur de l'Environnement*, était axé sur les valeurs de la santé des citoyens et de la protection de la nature. Bonne idée !

¹ <http://isidoredd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/CETTEXST005344/08Besoinsenergie.pdf>

Mais ce scénario « sobre », permettant de respecter les engagements pris en ratifiant le protocole de Kyoto, demeura théorique.

Publiée à l'automne 2021, l'étude « Futurs énergétiques 2050 »² établit qu' « Agir sur la consommation grâce à l'efficacité énergétique, voire la sobriété est indispensable pour atteindre les objectifs climatiques ».

**Économiser l'énergie est donc de mise !
La rendre « renouvelable » aussi.**

Le dossier « Horizeo » dit qu'au plan national, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie prévoirait de multiplier par 6 les capacités photovoltaïques d'ici à 2028. Et la Nouvelle-Aquitaine souhaiterait passer de 2,7 GW de capacité à 8,5 GW en 2030...

Mais même les énergies dites « renouvelables » ne sauraient être développées à l'infini sur des territoires qui sont limités et sur lesquels la vie naturelle est exsangue.

Ainsi, la sobriété s'imposera d'une façon ou d'une autre à moyen terme.

3. LE PROJET ET SES COÛTS

« Horizeo » serait, à titre principal, une centrale photovoltaïque de 1 000 ha au sol, d'une puissance d'1 GW.

Encore y ajoute-t-on un électrolyseur produisant de l'hydrogène sur 1 ha, un centre de données sur 2,5 ha, un stockage d'électricité par batteries sur moins d'1 ha, une activité d'agriénergie sur 10 à 25 ha...

« Horizeo » coûterait environ un milliard d'euros ! C'est une somme considérable... mais **c'est le coût écologique qui est énorme.**

Le site qu' « Horizeo » souhaite accaparer est

² https://assets.rte-france.com/prod/public/2021-10/Futurs-Energetiques-2050-principaux-resultats_0.pdf

une Forêt. Le Pin y est exploité ; on y pratique la chasse privée, le ball-trap, le tir.

Au terme de la probable interdiction de la chasse en enclos, ce site sera vraisemblablement rouvert et exprimera sa pleine fonctionnalité en termes de circulation des mammifères et d'aménités.

C'est en tout cas une Forêt vivante.

Un défrichement, aux termes de l'article L341-1 du Code forestier, met fin à la destination forestière d'un site. De mémoire associative, on n'a jamais vu de reforestation après défrichement.

L'implantation photovoltaïque, quel que soit son devenir, signerait la mutation de l'espace naturel en un site industriel, et ce mitage fragiliserait l'ensemble des espaces environnants.

A Saucats, le peuplement forestier ne couvre que 6 000 hectares.

Les 1000 ha de projet photovoltaïque représentent donc l'anéantissement d'1/6^e de la Forêt saucataise, soit « environ 50 % » des surfaces exploitées en sylviculture !

Par ailleurs, une lagune se trouve dans l'aire d'étude immédiate du projet.

Désormais rares, ces zones humides dépendent de leur environnement arboré.

L'implantation photovoltaïque serait aussi impactante, en superficie, qu'un nouveau bourg, et irrévocable.

Souignons qu'aucune supposée « compensation » ne saurait réparer l'artificialisation du site ni répondre, à valeur écologique équivalente, au préjudice.

De plus, ce projet isolé impliquerait un long acheminement de l'hydrogène produit vers ses

lieux de consommation –d'où un accroissement des risques.

4. QUESTION D'ÉQUILIBRE

DÉVORER LA NATURE, ÇA SUFFIT!

Le massif forestier des landes de Gascogne ne cesse de régresser.

La DREAL³ observe que l'emprise des grandes installations photovoltaïques au sol en Nouvelle Aquitaine était « évaluée à 43 km² fin 2020 » ! « La majeure partie, soit 39 km², est prise sur les espaces forestiers, agricoles ou naturels. »

Les dommages causés par l'anéantissement de 270 hectares pour la centrale de Cestas sont incommensurables.

« Horizeo » s'ajouterait aux routes, lotissements, surfaces commerciales... concourant à la destruction des espaces naturels et agricoles. Or, avec eux disparaissent les écosystèmes.

Un tel projet contrevient à l'article 7 de la Loi Grenelle 1 qui vise à « *Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles* », à « *une gestion économe des ressources et de l'espace* » et à « *préserver la biodiversité notamment à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques.* »

Le Document de cadrage de l'État pour l'instruction des projets photovoltaïques en Aquitaine précise en préambule : « [...] la priorité doit être donnée à l'équipement en panneaux photovoltaïques des toitures des bâtiments publics, industriels, commerciaux (couverture des parkings) et agricoles, ou l'utilisation de terrains déjà artificialisés (friches industrielles, carrières, sites pollués...) »

L'objectif « zéro artificialisation nette » découlant du Plan Biodiversité 2018, suppose la mise en place de la doctrine ERC, « éviter, réduire, compenser »...

³ <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-photovoltaïque-au-sol-en-nouvelle-aquitaine-a12509.html>

A commencer par éviter !

Ces principes ne sont pas respectés.

LES RISQUES

Le risque incendie attaché aux centrales photovoltaïques –surtout surdimensionnées et augmentées d’autres équipements! – est à craindre. D’autant qu’éteindre les feux sur installations électriques pose souci.

De plus, l’électrolyseur -site de production et distribution d’hydrogène- comporte des risques particulièrement élevés de fuites, voire d’explosion.

RENONCER

Quoique l’actuel débat public ait, entre autres, pour fonction de déterminer si le projet est opportun ou non, les porteurs de projet ne s’engagent qu’à « Recueillir et étudier l’ensemble des contributions et avis exprimés [...]» ;

- Argumenter les choix ayant conduit à prendre en compte ou écarter les propositions formulées ;

- Considérer le débat public comme le point de départ d’une élaboration de projet [...] »

... Mais pas à y renoncer...

L’opportunité majeure de ce débat est pourtant de renoncer à ce projet destructeur et de s’orienter résolument vers les alternatives vertueuses.

5. ALTERNATIVES

Le SRADDET prévoit de faire d’abord appel aux sites anthropisés.

D’ailleurs « *La stratégie de l’État vise à soutenir la croissance de la production photovoltaïque sans aggraver le niveau d’artificialisation des sols, en préservant les vocations agricole, forestière et naturelle des sols et les enjeux de biodiversité et de paysage. Aussi, la production photovoltaïque est orientée prioritairement et systématiquement sur les sites artificialisés.* [...] »

[...] » [\[http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/compil_strategie_enr_2021.pdf\]](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/compil_strategie_enr_2021.pdf)

Les estimations du potentiel photovoltaïque des toitures et des zones anthropisées varie selon les sites visés, les problèmes identifiés... et selon ceux qui en effectuent le diagnostic (DREAL, ADEME...).

Mais chaque bâtiment et sol bétonné-bitumé peut-être équipé, notamment en Gironde, département le plus peuplé de la région, où les sites anthropisés abondent.

D’autant que les installations photovoltaïques visant l’autoconsommation ou la distribution d’énergie sont possibles aussi bien sur les bâtiments publics, l’habitat individuel ou collectif, et pour les entreprises agricoles, industrielles, commerciales –incluant les stationnements...

La contradiction entre ce projet « Horizeo » mutilant et la nécessité de protéger la biodiversité, de développer les filières bois-construction et bois-énergie, est flagrante.

Les Lois Grenelle prévoient que « *L’État favorisera le développement de l’ensemble des filières d’énergies renouvelables dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables.* »

Ce n’est ici pas le cas.

CONCLUSION

La société actuelle est celle de toutes les surconsommations : d’espace, de ressources, d’énergies... et de biodiversité.

Pour satisfaire la goinfreterie énergétique et l’ambition du « renouvelable », « Horizeo » dévorerait irrévocablement la Forêt saucataise. 1000 hectares pour 1 GW...

Cette Forêt ne serait donc plus, ses rôles écosystémiques seraient finis, la vie qui s’y développe s’éteindrait.

Ce fonctionnement fondé sur la gabegie ne saurait perdurer.